

Paris, le 11 avril 2018

Action de sensibilisation des chefs d'entreprises et donneurs d'ordres au risque routier 2 RM

Le risque professionnel routier constitue un des enjeux du Document Général d'Orientations 2018-2022 pour la Sécurité Routière dans la Capitale.

La prévention de ce risque fait également l'objet de la mesure n° 1 du Comité Interministériel de Sécurité Routière du 9 janvier 2018.

En matière de risque professionnel, on distingue entre les accidents dits « en service ou en mission », qui se produisent pendant le temps de travail, et ceux dits « de trajet » qui se situent entre le domicile et le lieu de travail.

Dans Paris, sur la période 2012-2016, le risque professionnel représentait ainsi :

- **61,04 % des accidents corporels** (31,83 % mission et 29,21 % trajet) ;
- **54,36 % des accidents mortels** (37,95 % mission et 16,41 % trajet) ;
- 60,09 % des blessés (31,76 % mission et 28,33 % trajet) ;
- 51,50 % au niveau des blessés hospitalisés (28,80 % mission et 22,70 % trajet).

Avec au niveau des accidents mortels, une part nettement supérieure des accidents de mission par rapport aux accidents de trajet.

Dans le cadre de la **quinzaine régionale des usagers vulnérables** (du 14 au 27 mai 2018) et des **journées nationales de la sécurité routière au travail** portées par la DSR (du 14 au 18 mai 2018), le Pôle Sécurité Routière et le Service Central Motocycliste de la Préfecture de Police organiseront,

le mercredi 16 mai de 9h30 à 12h30,

une action « **motard d'un jour** » à destination **des Chefs d'entreprises franciliens**, afin de les sensibiliser au risque routier encouru par **les usagers de deux-roues motorisés, notamment lors d'un usage professionnel.**

Cette action sera réalisée en partenariat avec le MEDEF Ile-de-France.



Le programme de cette matinée sera le suivant :

- **09h30**, accueil au siège du **Service des Compagnies Motocyclistes de la Préfecture de Police**, sis **18 rue Chanoinesse à Paris 75004** ;
- Présentation des **missions** et **matériels** des compagnies motocyclistes ;
- Ateliers de sensibilisation au risque routier (simulateur de conduite, parcours alcool, équipements de protection ...) ;
- Parcours dans les rues de la capitale en tant que passager d'un policier motocycliste afin de découvrir les risques particuliers liés à ce mode de déplacement.



Chaque étape de ce programme sera l'occasion d'échanger sur la prise en compte du risque routier dans les politiques de prévention en entreprise.

Contact : Coordination sécurité Routière de Paris, pp-psr75@interieur.gouv.fr